

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 15 juin 2022 à 19 heures, le Conseil Municipal de Le Burgaud dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Fêtes de Le Burgaud, sous la présidence de Laurent ZANETTI, Maire.

Date de convocation : Jeudi 9 juin 2022

Présents : ZANETTI Laurent, MORU Roland, FOUCART Gauthier, BUZZINO Nathalie, CUQ Christian, FRADET Olivier, OULET CORBERA Emmanuelle, TORTEL Thierry, VISSIE Maryse,

Absents : BEAUD Edvina, FRANCOIS MILHORAT Valérie, MONCOSI BUSQUE Anaïs, et ZANETTI Julien

Procuration : BEAUD Edvina à VISSIE Maryse, FRANCOIS MILHORAT Valérie à FOUCART Gauthier et MONCOSI BUSQUE Anaïs à MORU Roland

Secrétaire de séance : FOUCART Gauthier

Approbation du Compte-rendu du Conseil municipal du 13 avril 2022

Après lecture du compte-rendu, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Renouvellement de l'adhésion de la Commune au groupement d'achat du SDEHG

Monsieur le Maire informe que le marché d'achat d'électricité de la Salle des fêtes de Le Burgaud prend bientôt fin. Le groupement d'achat du SDEHG avait déjà été constitué pour la mise en place d'achat d'électricité des anciens tarifs jaunes. Les anciens tarifs jaunes concernent les compteurs dont la puissance est supérieure à 36KVA.

Ce groupement de commandes doit être renouvelé. Monsieur le Maire propose ainsi de renouveler l'adhésion de la Commune à ce groupement.

Pour notre commune, cela concerna ainsi exclusivement l'achat d'électricité de la salle des fêtes. Pour les bâtiments publics, et l'éclairage public, les contrats ont été renouvelés en fin d'année 2021 sans passer par le groupement car leur puissance est inférieure ou égale à 36 KVA.

Ce point est adopté à l'unanimité.

Fonds de concours investissement voirie

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la convention avec la Communauté de Communes des Hauts Tolosans concernant le pool routier a pris fin et qu'il convient de la renouveler.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que ce fonds de concours a pour but d'assurer la dépense voirie sur le territoire de la Commune, par la Communauté de Communes, par la perception du FCTVA et par la participation de celle-ci à hauteur de 50% du financement, hors subvention.

Le fonds de concours, pour cette année, est 3 955,09€.

Ce point est adopté à l'unanimité.

Choix du nom de la rue pour le nouveau lotissement

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de délibérer concernant le nom de rue du nouveau lotissement.

3 noms sont proposés :

- Impasse du Champ des Caulets. Caulets se prononce « Kaoulette ». Cela veut dire choux-fleurs en occitan. Cette proposition de nom réside dans l'histoire du terrain qui était le champ de choux-fleurs du curé du village ;
- Impasse Delpont, en l'honneur de la famille Delpont qui a tant fait pour le village ;
- Impasse Maître Cornac, en l'honneur de l'architecte qui a construit la maison de maître à proximité du lotissement.

Impasse des Caulets est voté à l'unanimité.

Demandes de subventions des associations

Monsieur le Maire informe les Conseillers municipaux des demandes de subvention cette année.

Monsieur le Maire informe les Conseillers que cette année, le nombre de dossiers est moins important que l'an dernier, malgré plusieurs relances.

Certaines associations se sont plaintes de la complexité du dossier, Monsieur le Maire rappelle que les associations peuvent venir en mairie pour avoir des explications quant à la façon de remplir le dossier. Aussi, les associations ont reçu le dossier en mars et avaient largement le temps de le remplir.

Les subventions votées, à l'unanimité, sont les suivantes :

- Aînés du Burgaud : 500€ ;
- Association des Parents d'Elèves : 500€ ;

- Café du Burgaud : 1000€ ;
- Comité des Fêtes : 5000€ ;
- Coopérative scolaire : 3000€ ;
- Pêche du Burgaud : 500€

Concernant l'ACCA et la MJC, le Conseil Municipal leur a attribué, et à l'unanimité, respectivement, 500€ et 1000€, sous réserve de la complétude du dossier.

Achat de la clôture du City Stade

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de délibérer pour choisir la clôture qui va border le City Stade.

Cette clôture est nécessaire car elle permet de délimiter le terrain municipal du voisinage et d'empêcher les jeunes administrés allant au City Stade d'aller sur le terrain des voisins.

Cela consiste à acheter :

- 5 grillages soudés de 25m ;
- 46 piquets verts ;
- 12 jambes de force ;
- 5 fils de tension de 100M ;
- 18 tendeurs/raidisseurs ;
- 1 lot de 1000 agrafes ;
- 8 barres de tension ;
- 15 quantités de béton express.

3 devis sont présentés au Conseil municipal :

- BRICOMAN à hauteur de 1 063,79€ TTC ;
- LEROY MERLIN à hauteur de 1 547,6€ TTC ;
- ESPES à hauteur de 1624,47€ TTC ;

Le devis de Bricoman est accepté à l'unanimité.

Prix des services périscolaires

Monsieur le Maire expose qu'il convient de renouveler les tarifs de la cantine. Les tarifs de CRM, le fournisseur de la cantine scolaire de Le Burgaud, ont augmenté.

Actuellement, il est de 2,62€ TTC. A la rentrée, il sera de 2,70€ TTC. Monsieur le Maire propose que les parents payent, dès la rentrée 2022, 2,80€ le repas.

Monsieur le Maire propose de ne pas modifier le tarif de l'aide aux devoirs afin de ne pas pénaliser les familles. En effet, l'inflation augmente énormément, pour certaines familles, cela peut être difficile de subvenir à leurs besoins. Il propose, néanmoins, de modifier le tarif de la garderie à 1€.

2,80€ pour la cantine (6P), 1€ garderie (OK 2C et 2A).

Certains parents trouvent que leurs enfants ne mangent pas trop à la cantine. Il s'avère qu'en général et en fonction des menus proposés, les enfants sont plus ou moins attirés par les plats. Par exemple, le burger-frite est plus apprécié que les légumes verts. Les menus conformément à la législation sont établis par un diététicien et un retour sur l'appréciation des plats est systématiquement fait à notre fournisseur.

Ces propositions sont adoptées :

- Pour : 7 ;
- Contre : 2 ;
- Abstention : 3.

Passage en M57

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local. Instauré au 1er janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes). Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions.

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires. Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la M14 soit pour Commune de Le Burgaud, son budget principal et son budget annexe, le service photovoltaïque.

Une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 1er janvier 2024.

Pour information, cette modification de nomenclature comptable entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire. De ce fait, pour le budget primitif 2023, la colonne BP N-1 ne sera pas renseignée car appartenant à une autre nomenclature comptable.

La commune de Le Burgaud dont la population est de 968 habitants, et conformément aux dispositions réglementaires visées ci-après, peut décider d'adopter le référentiel M57 dans sa version abrégée afin de bénéficier d'un accompagnement personnalisé par le Trésor Public.

A ce titre, l'adoption de ce nouveau référentiel comptable, en lieu et place de la M14, donne lieu, en matière budgétaire au recours au procédé de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel).

Ce point est adopté à l'unanimité.

Délibération relative à la publication électronique des actes administratifs

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que les actes pris par les Communes, notamment les délibérations, décisions et arrêtés, entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes réglementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

A compter du 1^{er} juillet 2022, par principe et pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire, ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique sur le site internet.

Une dérogation est néanmoins possible pour les communes de moins de 3500 habitants. Les conseils municipaux ont la possibilité de choisir, par délibération, les modalités de publicité de leurs actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire, ni un caractère individuel :

- Soit par affichage ;
- Soit par publication sur papier ;
- Soit par publication sous forme électronique.

Ce choix pourra être modifié ultérieurement, par une nouvelle délibération du Conseil municipal. A défaut de délibération sur ce point, au 1^{er} juillet 2022, la publicité des actes sera faite exclusivement par voie électronique dès cette date.

Le Maire propose au Conseil municipal de choisir la modalité de publicité des actes réglementaires et des décisions ne présentant ni un caractère réglementaire, ni un caractère individuel, suivante :

Publicité des actes par publication sur papier en Mairie.

Ce point est adopté à l'unanimité.

DM

Ce point est sans objet.

Points sur les projets

Les différents projets de l'année 2022 sont évoqués.

- **Jardins Potagers partagés**

Le but de ce projet est que les burgaudains se rejoignent pour donner vie, saison après saison, à des potagers dont ils partagent ensuite les légumes.

- **Aménagement du City Stade**

Les tables de pique-nique ont été livrées et installées en fin d'année 2021. Le pumptrack a été installé par la société O3Consulting début mars. La clôture du City Stade va être installée cet été.

- **Graine de Burgaudains**

Ce projet a pour ambition d'initier les enfants du Burgaud à l'agriculture par des visites de cultures, participation à des ateliers de transformation de céréales et de farines, ateliers de cuisine avec des produits cultivés ou transformés etc. Il a été précisé que Julien ZANETTI souhaite prendre en charge ce projet.

- **Rénovation de la Salle des Fêtes**

A la suite d'une location à un burgaudain, la Mairie a constaté des dégradations dans la Salle des Fêtes. Des rénovations sont donc en cours, et la réparation de ces dégâts seront bien évidemment facturés à l'occupant.

La Mairie en profite aussi pour procéder au remplacement des luminaires, dans un souci d'économie d'énergie et d'écologie.

- **Chantier Jeunes**

Sur des travaux simples. Déterminer ce que l'on fait avec ce projet. Ce serait l'occasion de le faire avec la SDF.

- **Dispositif de ralentissement sur les routes du Burgaud**

Une demande de subvention a été déposée auprès du Conseil départemental de la Haute-Garonne quant aux coussins berlinois Route d'Aucamville et à la Salle des fêtes. Une fois la notification reçue, les travaux pourront commencer.

- **Habitat partagé**

La Mairie est en contact avec un opérateur économique du nom des « *Petites Maisons* ». Ce dernier propose un concept d'habitat partagé pour sénior. Une équipe de professionnels est disponible 24h/24h, 7j/7 et 365 jours/an. Elle est composée d'auxiliaire de vie et d'aides médico-psychologique.

L'habitat partagé est composé de dix espaces privatifs de 30m² chacun avec salle de bain privative. Tout le complexe de 570m² est de plain-pied avec, pour chacun, un accès à l'extérieur.

Les espaces communs permettent aux habitants de partager le repas et de se détendre ensemble. Ils permettent aussi d'accueillir les visiteurs, notamment les familles.

Pour que « les Petites Maisons » puissent venir s'installer, la Mairie de Le Burgaud doit leur céder un terrain accessible aux réseaux. Elle va ainsi chercher à acheter un terrain qui répond aux exigences de l'opérateur économique.

Pour cela, la Mairie procède à la vente du terrain de la marre. Elle le fera bien évidemment viabiliser. La Mairie invite toutes les personnes intéressées à se faire connaître afin de vendre le terrain au plus vite.

- **Protection et embellissement de l'Eglise Saint-Jean-Baptiste ainsi que de ses biens**

La Métallerie DANE va procéder à la fabrication et à l'installation de la Grille dans la chapelle de l'église cet été. La Mairie a d'ailleurs reçu la subvention de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de l'Etat en Occitanie. Le dossier est encore en cours d'instruction à la Région Occitanie. La Mairie va entrer en contact avec la Paroisse afin que la date de pose de la grille ne gêne pas les fidèles.

La Mairie est très préoccupée par la situation générale de l'église (arbustes qui poussent sur la façade, pigeons, etc.). Des mesures vont être prises afin de limiter les dégâts, les réparer et éviter que cela continue.

Dans un premier temps, la Mairie louera une nacelle pour détruire les souches sur l'ensemble de la façade. Elle procédera ainsi au nettoyage des végétaux sur l'ensemble du bâtiment. Puis, la Mairie procédera à l'élimination des pigeons afin de protéger le toit de la sacristie.

- **Journées Nouveaux Habitants**

La Mairie souhaite mettre en place une journée spéciale pour les nouveaux habitants du Burgaud, notamment pour ceux qui n'ont pas pu s'intégrer à cause de la pandémie. Cette journée se déroulerait par une présentation des artisans et associations du village à la Salle des fêtes, avec d'autres animations, suivie d'un moment convivial l'après-midi où tous les habitants sont conviés afin de faire connaissance. Cette journée est fixée au 8 janvier 2020.

- **Forêt de Le Burgaud**

Des membres du Conseil Municipal vont entrer en contact avec l'Office National des Forêts afin de savoir ce qu'il est possible en termes d'entretien et d'aménagement.

Points et questions divers

- **Démission d'une Conseillère municipale**

Monsieur le maire informe le Conseil que Denise ARRUFAT a démissionné le 25 mai 2022. Les services de la préfecture en ont immédiatement été prévenus. L'ensemble de l'équipe municipale regrette cette décision et salue le travail de Denise ARRUFAT.

- **Aire de jeux devant l'école élémentaire Jean-Loup-Chrétien**

Un administré a signalé qu'un des jeux a été démonté, mais que le socle, toujours présent, pourrait présenter un obstacle dangereux pour les enfants. La Mairie prend cette information très au sérieux.

- **Canicule - Activation du Plan ORSEC**

Du 15 au 17 juin 2022, la Haute-Garonne est en alerte canicule jaune. Le plan ORSEC a été activé par la Préfecture. La Mairie et le CCAS vont mettre en place un registre nominatif afin de recenser les personnes vulnérables.

Si les habitants du Burgaud connaissent une personne vulnérable, qu'elle soit de leur famille ou non, ils sont invités à la signaler en mairie en donnant les informations suivantes : nom, prénom, adresse, numéro de téléphone.

- **Aide sociale - Le CCAS est à votre écoute !**

Le Conseil municipal rappelle que le CCAS peut apporter de l'aide aux familles du Burgaud qui en ont le besoin. Le Conseil municipal invite ces personnes à se manifester à la Mairie ou auprès d'un élu si elles en ressentent le besoin.

- **Opération « Village propre »**

Trouver la date et peut-être en faire deux fois par an. On souhaite que cela soit fait de manière pédagogique avec les enfants. Possibilité de faire un lot pour les enfants selon la pesée.

- **Bulletin municipal**

Le bulletin sera publié et distribué en juillet.

- **Installation d'une ludothèque au Burgaud**

La Commune est en contact avec deux associations. D'une part, le foyer rural de Grenade, qui propose une location de jeux à la suite d'une adhésion. D'autre part, les Libellules, association d'Aucamville (81), se propose d'intervenir au Burgaud les mardis, mercredis et les samedis.

La Mairie pense qu'il serait intéressant, si c'est possible, d'installer ces deux associations avec Ribamb'elle&Co.

- **Différents projets de photovoltaïque sur Le Burgaud**

Les Burgaudaines et Burgaudains, dans un souci d'écologie et d'économie d'énergie, sont de plus en plus nombreux à installer des panneaux photovoltaïques sur leur toiture. La Mairie les en félicite et les incite à le faire pour ceux qui en ont les moyens.

Différents projets de photovoltaïque sont actuellement en discussion. D'une part, une centrale photovoltaïque sur un terrain agricole. Ce sont des terres destinées à l'élevage, c'est pour cela que la centrale fonctionnerait en ombrière. Le promoteur se propose de venir en Conseil municipal pour présenter son projet.

Dans le même temps, une réflexion est à porter sur le Lac du Burgaud, racheté par la Mairie en 2021. Il pourrait être possible de procéder à une centrale photovoltaïque flottante. L'entreprise qui gèrerait la centrale pourrait, dans ce cadre, s'occuper de la remise en état et de l'entretien du lac. La Mairie souhaite toutefois que des activités de loisirs puissent avoir lieu au Lac, la centrale n'occuperait donc qu'une partie.

- **Des rats dans la Nauze : la Mairie s'en occupe !**

Un administré a signalé à la Mairie que des rats sortaient de la Nauze. La Mairie a pris cette sollicitation très au sérieux et a mandaté une entreprise. Elle interviendra le jeudi 16 juin 2022.

- **De l'ombre à l'école : des devis sont à l'étude !**

Les élèves, les enseignantes et les parents, notamment l'Association des Parents d'élèves, ont demandé à la mairie s'il était possible d'installer des voiles d'ombrage. La Mairie rappelle qu'il est compliqué d'installer, dans la cour bétonnée, ou dans l'espace vert contiguë à celle-ci, à cause de la géothermie qui s'y trouve dessus.

Néanmoins, les fortes chaleurs vont être de plus en plus présentes. C'est pourquoi des devis sont à l'étude à de créer de l'ombre dans la cour de récréation.

- **Climatisation à l'école : un entretien important va être fait.**

La climatisation de l'école a maintenant 13 ans. Un entretien important va être fait afin que les panes ne se reproduisent plus. Des devis sont à l'étude et l'entreprise choisie sera rapidement mandatée.

- **Incivilité des scooters, mobylettes et autres : le Conseil municipal en appel au civisme !**

Plusieurs plaintes d'administrés ont été déposées en mairie. Il semblerait que des jeunes burgaudains en scooters, mobylettes ou voitures, notamment, feraient beaucoup de bruit la nuit. Le Conseil municipal souhaite rappeler que les rodéos urbains sont interdits au sein de la Commune.

De plus, le Conseil municipal rappelle que le City Stade n'est pas un lieu propice à ces véhicules à moteur.

- **Feux d'artifice sauvage dans la Commune : la Mairie a saisi le Procureur de la République !**

Des feux d'artifice sauvage ont eu lieu un weekend pendant une location de la Salle des fêtes, alors que nous étions en alerte orange - vigilance orange. Avec le vent, les feux d'artifice, même s'ils ont, semblent-ils, été achetés dans le commerce, auraient pu provoquer un incendie en se logeant dans un arbre prêt de la salle des fêtes.

La Mairie rappelle que l'utilisation de feux d'artifice est extrêmement réglementée et qu'il convient de procéder au dépôt d'une déclaration préalable auprès de ses services et de la préfecture, selon les kilos achetés.

Afin de faire toute la lumière sur cette affaire, la Mairie a saisi le Procureur de la République.

- **Participation Citoyenne : la date de la réunion publique sera bientôt annoncée.**
La Mairie n'est plus adhérente de Voisins Vigilants et annoncera la date de la réunion publique qui aura lieu avec la Gendarmerie. La Mairie attend la prise de poste du nouveau capitaine qui devrait arriver cet été.

Fait à Le Burgaud, le 15 juin 2022,